

Groupelement pour la protection de Carouge

bulletin d'information

Notre site internet: www.leboulet.ch *Le Boulet est sur Facebook*

Fondé en 1975, Le Boulet est une Association qui se voue à la protection du cadre de vie, principalement urbanistique et architectural de la ville de Carouge et des régions avoisinantes. Précurseur, le Boulet a suscité un plan de site, la création d'un musée communal et de multiples actions de sauvegarde.

C.P. 1443 - 1227 Carouge — Décembre 2021 n° 03/21 tirage 360 exemplaires Messagerie: info@leboulet.ch

JACQUES REYMOND S'EN EST ALLÉ

Le 15 novembre Jacques Reymond nous a quittés à l'âge de nonante-sept ans. Membre fondateur, avec cinq autres, de notre association, il devient en 1976 notre second président, après Jean Guillermin. Il restera de nombreuses années en charge de cette fonction avec des intermittences. Homme de conviction, déjà lors des travaux de réfection de l'église de Sainte-Croix, il refuse de s'associer à la campagne de dérestauration conduite par l'architecte Ernest Martin. Puis, tour à tour, sous l'impulsion du Boulet et de sa présidence, la ville de Carouge renonce à construire une imposante salle de gymnastique en empiètement sur les jardins bordant l'école de Jacques-Dalphin; elle se voit aussi contrainte à conserver plusieurs bâtiments historiques menacés de démolition (cf. Rétrospective in Bulletin no 1-2021). Plusieurs dossiers importants vont ensuite jalonner la vie de notre groupement: dossier des halles, abattages de platanes, initiative sauvons nos parcs et, plus récemment, le projet abandonné d'élargissement du tablier du Pont-Neuf.

De par son activité d'ébéniste spécialisé dans la restauration de meubles anciens, Jacques est très sensibilisé aux valeurs patrimoniales. Dès l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi cantonale en 1977, il va siéger pendant de nombreuses années au sein de la Commission des monuments, de la nature et des sites, ainsi que dans la Commission du Vieux-Carouge (qui disparaît en 2012). Ceci à l'initiative du Conseiller d'Etat Jaques Vernet. Au cours de multiples délégations, conduites dans tout le canton, Jacques Reymond va sensibiliser des acteurs tels que les architectes et les entreprises à la dimension patrimoniale. Cette tâche difficile, conduite bien sûr avec la participation d'autres membres de commissions engagés, lui vaudra parfois des animosités. Au sein des Commissions, sa sensibilité et ses compétences en matière de patrimoine monumental ancien, principalement des XVIIIe et XIXe siècles, lui vaudront toutefois un respect mérité.

C'est lors de déplacements ou de voyages organisés, par exemple à Turin et Chambéry que Jacques fera vibrer notre fibre carougeoise. Il est toujours enthousiaste et intéressé à découvrir et valoriser la dimension patrimoniale. Sa disparition crée un vide, mais sa mémoire va rester parmi nous, tout comme le sens de son action.



JACQUES REYMOND: UNE VIE CAROUGELOISE

Jacques est né en 1924. Il a deux frères, dont l'un, Gustave, disparaît dans un accident d'aviation. Son second frère, Pierre, est un dessinateur humoristique de talent. Pendant de nombreuses années il agrémente les pages de la Tribune de Genève par des dessins quotidiens. Lors de la création du Boulet en 1975 et la sortie de notre premier numéro, Pierre nous gratifie d'une série de petits croquis très amusants et que nous reprenons de cas en cas depuis lors. Il décède en 2019.

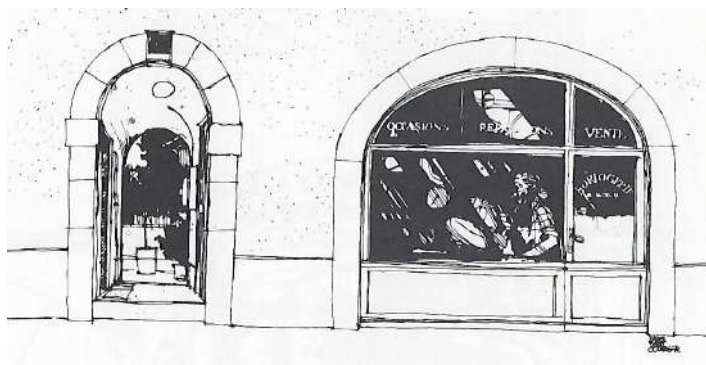


C'est après son mariage à la fin de la seconde guerre mondiale que Jacques va se fixer à Carouge.

La famille habite bientôt avec ses six enfants – dont deux décédés à ce jour – dans le quartier des Tours, Les deux aînées sont Eliane et Jacqueline, puis vient leur frère Gérard. Suivent ensuite Gilles, Agnès et Joël.

Dès 1976 la famille s'installe dans un petit bâtiment carougeois au numéro 8 de la rue Ancienne où se trouvait déjà son atelier.

Dès lors, il fait partie des rares artisans carougeois qui ont encore le privilège de pouvoir travailler dans leur arcade, tout en résidant à l'étage. En tant qu'indépendant, il pourra disposer de l'organisation de sa journée, ce qui lui permettra de prendre en charge les diverses missions qui lui seront confiées, notamment dans le cadre de son rôle de commissaire au sein de la Commission des monuments, de la nature et des sites.



Fidèle adepte de la petite reine, Jacques participe activement aux activités de *la Pédale carougeoise*, un club où l'on retrouvait notamment des personnages tels que feu Michel Messiaux et Charly Schmid. De fidèles membres du Comité du Boulet tels que Pierre Baertschi et Daniel Mouchet - dont le bureau technique est situé juste en face de son arcade - participent aussi à des critères qui font découvrir tout le bassin genevois ou encore le Chablais.

C'est lors de diverses excursions organisées, notamment à Turin en 1986 par Le Boulet, que Jacques fera aussi partager sa sensibilité et son savoir acquis pour une large part dans une quête sans cesse renouvelée d'information en matière d'histoire et d'architecture régionale.

A Chambéry ou encore à Nancy et à Fribourg, c'était un véritable plaisir de découvrir avec lui un patrimoine historique, certes majeur, mais souvent un peu oublié, car considéré par certains experts comme d'importance mineure.

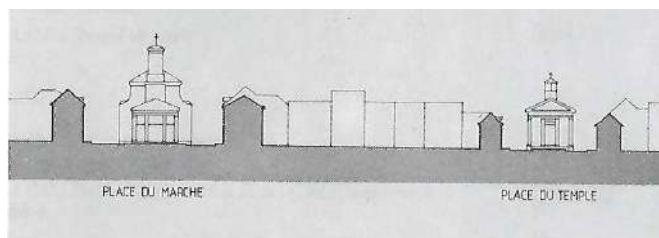
On doit à Jacques une vive attention portée aux biens culturels carougeois. Une attention qui n'a pas toujours été du goût de certains architectes ou encore d'édiles, plus axés sur l'intérêt de la promotion immobilière que sur la conservation de nos valeurs patrimoniales.

Si ce dilemme n'a pas toujours été facile à résoudre, Jacques a su faire, en toutes circonstances, preuve d'une grande sagacité et n'a jamais craint d'affirmer ses opinions. Son départ laisse un vide parmi nous.

STOP AUX TERRASSES DANS LES COURS

Suite au dépôt de notre pétition, qui a recueilli plus de cent-trente cinq signatures, une délégation du Boulet a été auditionnée le 23 novembre dernier par la Commission des pétitions du Conseil municipal.

Les représentants des pétitionnaires ont fait valoir le fait que l'aménagement de nouvelles terrasses à vocation commerciale dans les cours et jardins de Carouge était à prohiber. En effet, avec la situation de pandémie qui se prolonge depuis des mois, on assiste à des tentatives de certains établissements d'obtenir des prolongements de leur surfaces commerciales dans les cours. Or, à quelques exceptions près, ces espaces ne se prêtent pas à un tel usage. L'amé-



nagement de terrasses à vocation commerciale est source de bruit et d'émanations de fumées - vu les interdictions actuelles de fumer en salles. Ceci lors des pauses de midi comme en soirée.

Cette situation doit d'autant plus être combattue que la Ville de Carouge s'est montrée extrêmement compréhensive à l'égard des bistrotts et

restaurants en augmentant notablement, dans nos rues, les surfaces occupées par les terrasses dans un espace public qui a lui, vocation commerciale. Pour des raisons évidentes, on ne peut pas cumuler les nuisances sonores à la fois côté rue et côté cour.

Lors de l'audition des pétitionnaires, il a été précisé par la représentante du Conseil administratif qu'à l'avenir la ville de Carouge prendrait en compte les doléances exprimées par les habitants.

Les préavis communaux devraient donc être systématiquement négatifs. Si des plaintes venaient à être validées par la Police municipale, alors les autorisations, même validées en l'état par la Commune, pourraient être retirées.



Finalement cette pétition qui a suscité une large discussion et a montré son utilité devrait être renvoyée au Conseil administratif, en l'invitant à prendre en compte les soucis exprimés et à maintenir un caractère de bon voisinage dans nos cours et jardins.

UNE ICONE CAROUGELOISE MASQUEE

Alors que nos guides touristiques s'extasient à chaque fois devant la fontaine de Blavignac, comment les tenanciers de la terrasse, depuis leur roulotte, ont-ils l'inconscience de la masquer ainsi ?



LE BOULET : UNE RETROSPECTIVE (3)

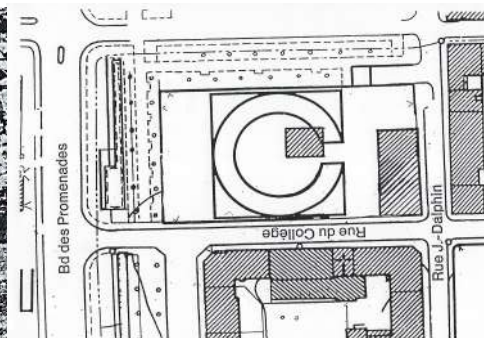
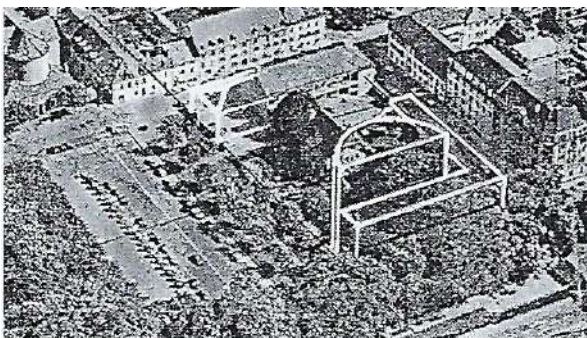
Dans nos deux derniers bulletins nous avons retracé le parcours de notre Association de ses origines en 1975 et jusqu'au seuil des années 1990. A partir de cette date, notre groupement va traverser une période agitée, ceci autour de trois enjeux majeurs : la controverse de la conservation du cinéma Bio, l'abattage des platanes de la place du Marché et les projets de construction sur la parcelle de la cure.

Au cours des décennies 1980 et 1990 - se succéderont tour à tour à la présidence du Boulet les personnes suivantes: Jean-Philippe Dunand, Daniel Mouchet, Gérard Berlie, et enfin Jacques Reymond. Au printemps 1996, suite au dépôt d'une demande de démolition du Cinéma Bio, le Boulet dépose, comme l'y autorise la loi, une demande de classement. Cette action a pour effet de stopper les autres procédures en cours et un Comité de soutien, dédié à la sauvegarde de ce cinéma, se met alors en place. Suite à ces initiatives, qui trouveront leur épilogue sous la forme d'un vote populaire, c'est la ville de Carouge qui finira par racheter le bâtiment et par créer une Fondation destinée à assurer sa pérennité.

Au printemps 1996, un projet de construction sur la parcelle de la cure, propriété de la paroisse catholique et jouxtant la place de Sardaigne, va susciter des polémiques. Après avoir déposé une pétition auprès du Conseil municipal pour s'opposer à un projet destructeur, le Comité du Boulet recueille l'avis du professeur André Corboz au sujet d'un projet modifié déposé par le réputé architecte Mario Botta. André Corboz considère que ce projet supprimerait l'homogénéité harmonieuse de la zone considérée. Il constate une disproportion de volumes avec le bâtiment de l'actuel musée de Carouge et a des mots assez durs à l'égard de ce projet et de son programme jugé trop conséquent.



Fermement décidé à s'opposer à ce projet, le Boulet décide de constituer un Comité intitulé « Sauvons nos parcs » avec l'objectif de mettre sous protection les parcs Cottier et de la cure ainsi que le mail des Promenades. Bien que cette initiative municipale recueille 1900 signatures,





Vue de la rue du Collège avant et après la construction d'un pavillon destiné à des handicapés finalement réalisé. Un espace de parc sera finalement maintenu en bordure de la place de Sardaigne. Ce projet peu convainquant résulte d'arbitrages de nature juridique.

le Conseil municipal échaudé invalide par 14 voix contre 13 cette initiative. Après diverses péripéties, et notamment une première votation le 21 mai 2000, différée suite à une erreur administrative, c'est à une large majorité que la population carougeoise approuve finalement, le 24 septembre 2000, un plan d'utilisation du sol (PUS) avec 70% d'avis favorables. Malheureusement pour les initiants, ce PUS limite certes les droits à bâtir, mais ne les exclut pas totalement. Le parc de la cure verra finalement surgir une construction, certes d'un volume réduit, mais pas vraiment en accord avec le plan régulateur du XVIIIe siècle.

Mais les tensions avec la Commune ne sont pas prêtes de se dissiper. En effet, le 8 mai 2000, le Conseil municipal approuve un crédit d'un montant de 2,7 millions visant à remettre en état la place du Marché. Ce projet prévoit l'abattage des trente-cinq platanes existants, pour partie arrivés en fin de vie. Emoustillés par les rapports difficiles entretenus avec la Commune, les mêmes personnes lancent un référendum qui aboutit avec le soutien du Boulet. Toutefois, et suivant en cela la quasi unanimité des membres du Conseil municipal qui approuvaient ce projet, c'est à une majorité de 57 % des voix que la population acceptera cette fois le projet d'abattage et de remplacement des platanes.

Après la parution du numéro 56 de nos bulletins en décembre 2002, le rythme d'activité de l'Association va ralentir. Il faudra attendre mai 2014, avec la parution du numéro 60 et la reprise de nouveaux engagements, pour que reparte une activité plus soutenue. On se préoccupe alors des projets d'élargissement du tablier du Pont Neuf, qui devait être agrandi en supprimant ses consoles et barrières, et de l'impact sur le site de Drize d'excavations pour créer une sortie de secours du CEVA. (à suivre).



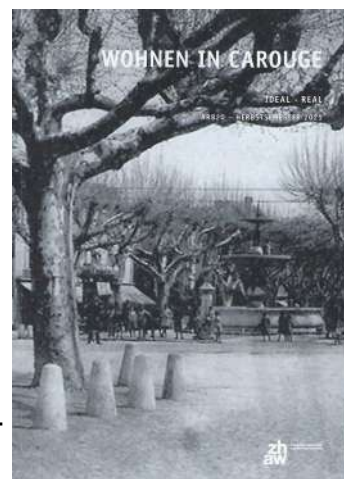
Vues montrant l'abattage des platanes en 2001.



SEMESTRE D'AUTOMNE DE LA ZHAW A CAROUGE



Le 27 septembre 2021, la ZHAW était en visite à Carouge en délégation comptant 80 étudiants et 6 professeurs. Sous cet acronyme allemand se cache l'abréviation de l'*Universität des sciences appliquées de Zurich*. Après l'EPFZ et l'Uni de Zurich, cette Haute école est la troisième plus grande école du canton de Zurich. Le choix de Carouge comme thème central du semestre d'automne 2021 de la section Projets et Construction a été conduit avec un professionnalisme étonnant. Une brochure de 130 pages richement illustrée et documentée a servi de base au travail des étudiants, qui ont aussi bénéficié d'un voyage organisé à Chambéry et Turin. Les travaux pratiques consistaient en projets, partant de l'échelle urbanistique jusqu'à l'étude de périmètres et de projets concrets. Avec, comme fil conducteur les modèles d'urbanisme et d'habitat qui ont fondé la création de Carouge.



On saluera ici l'intérêt porté à notre patrimoine carougeois qui trouve hélas souvent plus de reconnaissance hors de nos frontières genevoises et romandes qu'à l'échelon local.

AG 2021 ET SITUATION GENERALE

Comme annoncé dans notre dernier bulletin, notre Assemblée Générale 2021 s'est tenue par voie de correspondance. Les bulletins de vote envoyés en même temps que notre dernier bulletin du mois de juillet nous sont revenus au nombre de vingt-neuf, approuvant tous les rapports d'activité ainsi que les comptes.

Dans la foulée des réflexions menées lors des séances de Comité qui se sont tenues cet automne, nous nous sommes montrés préoccupés par le moyens de relancer l'an prochain nos activités. Il est important de mieux faire connaître et valoriser les riches étapes d'histoire du passé de notre ville. De même, nous restons très préoccupés par les choix urbanistiques en cours qui, au-delà de notre Commune, concernent toute l'agglomération genevoise et, singulièrement, nos communes limitrophes. En 2022, des décisions importantes vont être prises en regard de la mise au point périodique du plan directeur communal.

Parmi les options envisagées pour mieux faire vivre Le Boulet figure une refonte plus interactive de notre site internet, la relance d'une publication, l'organisation d'une ou deux visites en plein air au printemps. Nous souhaitons aussi vivement pouvoir organiser enfin à nouveau une Assemblée générale en présentiel au cours du premier semestre de l'année 2022.

Pour le moment nous poursuivrons l'an prochain notre rythme de parution annuel de trois bulletins de huit pages. Là aussi, des réflexions concernant l'impact de cette publication tant dans sa forme que dans sa distribution devront se poursuivre.

Coups d'œil à travers Carouge



Début septembre, avant la disparition des derniers bâtiments de la Cité Léopard, un groupe d'artistes en fresques urbaines est venu égayer les lieux.

Ce même groupe a conduit plusieurs opérations analogues récemment, notamment au Bachet-de-Pesay.



Cette année les décorations de Noël se sont répandues sur l'entier du territoire communal. Outre les moineaux géants qui picorent sur les fontaines, on retrouve des poissons aériens à la rue Vautier et des éléments décoratifs à composante artistique sur plusieurs places.



Les doubles vitres extérieures du musée de Carouge ont une fonction protectrice évidente contre les effractions. Mais diable pourquoi n'avoir pas choisi des verres anti-reflets ?



Composante du projet lauréat en 1984 du concours de la place de l'Octroi, un groupe d'arbustes en taille cubique a été enlevé. On s'interroge sur le visage de la végétation future en ce point très visible.

Efficaces, les Services de la ville de Carouge (SVEM) ont éliminé les tags qui souillaient grossièrement le Pont-Neuf. Mais sur la rive opposée, la ville de Genève tarde à agir de même. Est-ce pour cela que Carouge reste le bon côté de la ville ?



La démolition des immeubles de la Cité Léopard construits dans les années 1950 par les architectes Bommer et Mégervand va bon train.

A l'origine cette parcelle portait le délicieux nom de *Le Verger*.

A cet emplacement un PLQ prévoit aujourd'hui l'édification d'un imposant quadrilatère de logements.



PAGE D'HISTOIRE

UN SERVICE DES EAUX A CAROUGE



En 1866 un Service des Eaux est créé en Ville de Carouge par la Société Defer, Recordon et Fillon. Un réseau de distribution, formé de tuyaux en plomb sera posé d'août à octobre 1867. Outre quatre fontaines monumentales, le réseau va alimenter dix-huit bornes fontaines.

En 1887, la Société Rieter & Cie de Winterthur reconstruit pour un coût de CHF 337'000 une machine hydraulique performante. L'Etat donne sa caution.

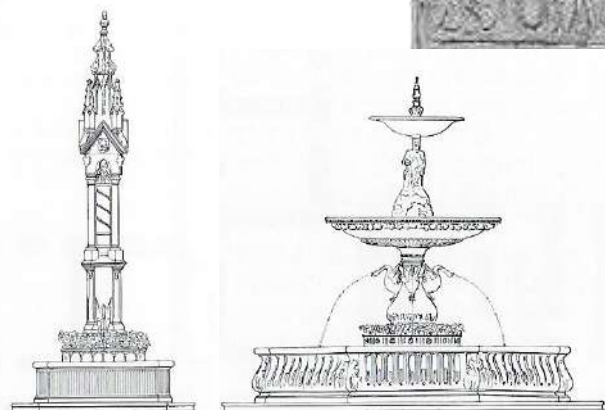
Les besoins en fourniture d'eau augmentant, en 1896, la ville de Carouge procède finalement à un rachat de l'ensemble du réseau existant. Ceci pour un montant de CHF 350 000.-.

La Commune investit en 1934 dans des constructions et équipements une somme de CHF 680 000.-. A la suite d'incidents successifs et importants survenus aux turbines en 1940 le Conseil administratif étudie un projet de rénovation d'usine hydroélectrique devisé à un montant de l'ordre de CHF 416 000.-. Ceci aurait porté l'ensemble de emprunts à charge de la Commune à CHF 775 000.-.

Alors que les Autorités communales s'apprêtaient à engager de nouveaux investissements, une négociation s'engage toutefois avec les Services Industriels de Genève. Finalement une reprise des installations carougeoises par les SI a lieu à dater du 1^{er} janvier 1942.

Dans les conditions de reprise de ces installations figurait le versement pendant quarante ans d'une rente annuelle, convenue au profit de la ville de Carouge, ainsi que diverses dispositions en cas de variation des consommations et des prix de vente. Les Services Industriels de Genève reprirent également les cinq employés du Service des Eaux de la Ville de Carouge.

Actuelle station de pompage de la Fonteette exploitée par les Services Industriels



Fontaines de la place du Temple et du Marché



Borne fontaine aujourd'hui à la place des Noirettes



SOUTENEZ NOTRE ACTION:

Cotisation annuelle CHF 25.-

CCP 12-18542-2

Email: info@leboulet.ch